

**Commission permanente du conseil municipal sur la présidence du conseil**

**Procès-verbal de l'assemblée publique  
du mercredi 5 mai 2010 à 19 heures  
Hôtel de ville, salle du conseil  
275, rue Notre-Dame Est**

**Objet : Consultation publique - Révision du rôle et des  
responsabilités des commissions permanentes**

---

Première séance  
5 mai 2010, 19 h

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Claude Dauphin, président  
M. Marvin Rotrand, vice-président  
Mme Élane Ayotte, vice-présidente  
M. Frantz Benjamin  
M. Michel Bissonnet  
Mme Anie Samson  
M. Claude Trudel  
Mme Clementina Teti-Tomassi  
Mme Émilie Thuillier

**Élus municipaux présents :** M. Christian G. Dubois, conseiller de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et M. Marc-André Gadoury, conseiller de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

**Collaborateurs présents :** M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Direction du greffe; Mme Véronique de Sève, vice-présidente, et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice, Conseil des Montréalaises; M. Jonathan Lesage, président, et M. Martin Crépeau, coordonnateur, Conseil jeunesse de Montréal; Mme Marie-Laure Landais, chargée de projet, Forum jeunesse de l'île de Montréal et M. Grégory Kunz, adjoint à la présidence du conseil.

**ASSISTANCE :** 25 personnes

---

**1. Ouverture**

Le président de la commission, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte à 19 h 05. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les commissaires. Il situe le contexte de la démarche et explique le déroulement de l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par Mme Anie Samson, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2010**

Sur une proposition de Mme Clémentina Téli-Tomassi, appuyée par M. Claude Trudel, le procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

**4. Révision du rôle et des responsabilités des commissions - Présentation de la proposition de la commission de la présidence du conseil**

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle que la commission de la présidence du conseil a débuté ses travaux le 11 décembre dernier. Il explique que la commission a analysé plusieurs données en rapport avec les contrats et le rôle des commissions au sein de grandes villes canadiennes et américaines et qu'elle a aussi consulté quelques personnes-ressources. Pour la première fois à la Ville de Montréal, elle a tenu une séance d'appel d'idées le 24 mars dernier dans le but d'enrichir sa réflexion et de permettre à ceux et celles qui le souhaitent de faire connaître leurs points de vue avant même qu'une proposition ne soit élaborée.

À la mi-étape de cet exercice de réflexion, le président, M. Claude Dauphin, annonce la présentation de la proposition élaborée dans le cadre du mandat confié par le conseil municipal. Le président, M. Claude Dauphin, explique que la proposition de la commission vise notamment à optimiser le rôle des élus afin qu'ils soient davantage imputables et partie prenante du processus décisionnel. Il mentionne que la présentation de la proposition sera suivie d'une période de questions. Par la suite, la commission se réunira à nouveau le 2 juin afin de recevoir les mémoires et commentaires du public sur cette proposition. Enfin, elle adoptera ses recommandations le 9 juin, à 17 h 30, et déposera son rapport au conseil municipal le 14 juin prochain. Il rappelle qu'il appartiendra par la suite au conseil et au comité exécutif d'accorder le suivi approprié aux recommandations de la commission.

Le président, M. Claude Dauphin, décrit le mandat confié à la commission par le conseil municipal et en souligne les objectifs. Il présente ensuite la méthodologie retenue par la commission.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, détaille les différentes étapes du plan de travail dont s'est dotée la commission et énumère les aspects pris en compte pour le fonctionnement des commissions.

La vice-présidente, Mme Élane Ayotte, décrit le rôle et les mandats des commissions. Elle présente les informations relatives aux neuf commissions proposées :

- Développement culturel, patrimoine et sports;
- Développement social et diversité montréalaise;
- Travaux publics et transport;
- Eau, environnement, développement durable et grands parcs;
- Développement économique et urbain et habitation;
- Finances et administration;
- Sécurité publique;
- Présidence du conseil;
- Examen des contrats.

Mme Émilie Thuillier présente ensuite les détails relatifs à la commission d'examen des contrats, les critères et le processus d'examen des contrats. Elle décrit ensuite les deux volets des commissions, soit municipal ou agglomération. Elle mentionne que la composition des commissions reste toutefois à déterminer. Elle termine en décrivant les liens des commissions avec le comité exécutif.

Le président, M. Claude Dauphin, conclut avec le suivi des recommandations, la rémunération des commissaires et le soutien aux travaux des commissions permanentes.

## **5. Période de questions des citoyens**

Le président, M. Claude Dauphin, invite la première personne inscrite à prendre la parole.

### **5.1 M. Bruce Walker, organisme STOP**

M. Walker est heureux de constater que certaines de ses propositions ont été retenues par la commission. Il demande si cette dernière a l'intention de proposer un projet de règlement. Il est d'avis que la tenue de quatre séances publiques par année sera insuffisante avec tous les mandats qui sont confiés aux commissions et souligne le caractère public ou non des séances. Il aborde la problématique des compétences et les

enjeux liés aux contrats. Il note l'absence de consensus relativement à la composition des commissions.

Le président, M. Claude Dauphin, répond que la commission d'examen des contrats siègera en public. Les commissions auront aussi l'opportunité de tenir des séances de travail privées et ce, par souci d'efficacité.

Mme Émilie Thuillier fait part de la volonté des commissaires d'ajouter une période de questions d'ordre général en début de séance tel que demandé.

Le président, M. Claude Dauphin, ajoute qu'actuellement, l'article 23 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil limite les questions des citoyens à l'objet d'étude inscrit à l'ordre du jour ou au programme d'activité de la commission.

M. Michel Bissonnet mentionne que les règles de procédure feront l'objet d'un examen.

Mme Émilie Thuillier explique que la commission d'examen des contrats siègera après la tenue de l'appel d'offres. Elle précise que son rôle consistera à valider le respect du processus.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, ajoute qu'il est également proposé de mandater la commission d'examen des contrats pour étudier la pertinence d'autoriser un appel d'offres pour certains projets.

Au sujet de la composition des commissions, le président, M. Claude Dauphin, répond que les discussions à ce sujet sont toujours en cours.

Mme Anie Samson abonde dans le même sens et ajoute que la commission est ouverte aux suggestions.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Walker.

### **5.2 M. Jonathan Lesage, président, Conseil jeunesse de Montréal**

M. Lesage demande si la commission a envisagé de dresser le bilan des actions mises en œuvre à la suite de recommandations des commissions. Il fait remarquer que le Conseil jeunesse de Montréal(CjM) est mentionné dans la description de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Il veut savoir si la commission a discuté du mandat du CjM et du rôle attendu du conseil. Enfin, il salue l'initiative d'ajouter un délai maximal pour la réponse du comité exécutif.

M. Frantz Benjamin dit souhaiter que les commissions travaillent en partenariat avec les conseils. Ces derniers ont une expertise dont les commissions souhaitent bénéficier.

Mme Anie Samson mentionne que le nouveau fonctionnement des commissions pourrait prévoir la production d'un bilan annuel. Elle ajoute que les commissaires souhaitent créer une commission qui traite de problématiques urbaines, en collaboration avec les conseils qui pourraient suggérer des mandats d'initiative.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, propose d'ajouter les communautés culturelles au descriptif de cette commission.

Le président, M. Claude Dauphin, ajoute que les conseils pourront faire des représentations au sein de toutes les commissions.

La vice-présidente, Mme Élane Ayotte, demande à M. Lesage ce qu'il considère un délai raisonnable pour obtenir une réponse du comité exécutif.

M. Michel Bissonnet mentionne que chaque commission sera dotée d'un comité directeur auquel les conseils pourront demander une audience.

Le président, M. Claude Dauphin remercie M. Lesage.

### **5.3 M. M. Michael Shafter, Activists for a better Montreal**

M. Shafter estime que la commission d'examen des contrats n'exerce pas suffisamment de contrôle. Il rappelle que la Ville est en déficit et il suggère que chacun des membres du comité exécutif s'adresse davantage aux médias en rapport avec ses compétences. Il suggère la création d'une commission du peuple car à son avis, un simple forum suffit pour faire surgir les idées. Il ajoute qu'il est temps de cesser les dépenses extravagantes. À son avis, il ne faut pas taxer l'essence car cela rend la Ville non compétitive. Il se dit en faveur du projet Turcot en remblais et considère les petites unités plus efficaces que les grandes.

Le président, M. Claude Dauphin, fait valoir les gains de Montréal au cours des dernières années et il recentre le débat.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Shafter.

#### **5.4 M. André Cardinal, Projet Montréal**

M. Cardinal évoque le processus d'évaluation des soumissionnaires mis en place par la Ville de Lévis. Il estime important qu'une ville puisse octroyer des pénalités à des entreprises. Il rappelle les travaux entourant le débat sur la fluoration de l'eau en 1988 et insiste sur l'importance de débattre publiquement de certains dossiers. Il souhaite que les partis laissent tomber la partisanerie au sein des commissions.

Le président, M. Claude Dauphin remercie M. Cardinal.

#### **5.5 M. Lahssen Abbassi**

M. Abbassi demande si l'absence de consensus quant à la composition des commissions est d'ordre politique ou administratif. Il demande si un représentant des citoyens pourrait siéger au sein des commissions. Il veut savoir si les commissions auront un pouvoir de recommandations ou si elles seront décisionnelles. Il mentionne le caractère complexe et technique de plusieurs dossiers et demande si les élus sont suffisamment compétents dans ces domaines ou s'ils seront encadrés par des experts. Il croit que les commissions sont très complexes et qu'il y a lieu de démystifier leur rôle et d'éduquer les citoyens. Il suggère un plan de communication à cet effet.

Le président, M. Claude Dauphin, répond que la composition des commissions fait toujours l'objet de discussions. Toutefois, les commissaires ont convenu, après analyse du fonctionnement des commissions dans d'autres villes, de ne pas inclure la participation de citoyens. Il explique que, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, c'est le comité exécutif qui possède le pouvoir et, par conséquent, les commissions auront un pouvoir de recommandations. Quant aux compétences des élus, il est prévu que les membres de la commission d'examen des contrats reçoivent une formation et que les membres des commissions sectorielles puissent collaborer aux travaux.

La vice-présidente, Mme Éline Ayotte, mentionne que les commissions sont des lieux privilégiés permettant aux élus de travailler en collégialité. Actuellement, tous les présidents des commissions sont de la majorité et le nombre de membres issus du parti au pouvoir assure à ce parti la majorité au sein de chacune des commissions. Elle ajoute que les commissaires réfléchissent à la manière d'accorder une place plus importante à l'opposition.

M. Frantz Benjamin indique que la commission s'est penchée sur la question des stratégies d'information.

Mme Émilie Thuillier souligne que la commission vise à ce que les élus qui ne font pas partie du comité exécutif soient impliqués en amont des projets ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme Anie Samson fait part des différentes opportunités de participation pour les citoyens : conseil d'arrondissement, comité consultatif d'urbanisme, commissions publiques. Elle est d'avis qu'il faut des moyens plus modernes de rejoindre les gens et rappelle le taux de participation électorale inférieur à 40 % lors de la dernière élection générale à Montréal.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Abbassi.

#### **5.6 M. Marc-André Gadoury, conseiller municipal**

M. Gadoury fait remarquer que la composition du comité directeur de chacune des commissions ne prévoit pas de représentant de chacun des partis. Il suggère de définir la composition en prévoyant un membre de chacune des formations politiques. Il demande de définir les critères de complexité et d'écart marqué relatifs à l'examen des contrats de plus de 500 000 \$.

Le président, M. Claude Dauphin, explique l'écart marqué en donnant l'exemple d'un contrat ayant été effectivement octroyé au cours des derniers mois. En ce qui concerne la complexité, il mentionne que ce critère offre une certaine latitude. Il suggère à M. Gadoury de faire des représentations concernant le comité directeur.

Mme Anie Samson considère les questions de M. Gadoury très pertinentes et mentionne qu'elles feront l'objet de prochaines discussions de la commission.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, doute de la pertinence du comité directeur et affirme ne pas vouloir ajouter à la complexité de l'instance.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Gadoury.

#### **5.7 M. Christian G. Dubois, conseiller municipal**

M. Dubois demande des détails quant à la nomination et au fonctionnement des commissions mixtes et de la commission d'examen des contrats.

Le président, M. Claude Dauphin, évoque la rencontre avec l'Association des municipalités de banlieue et l'exercice de clarification des compétences des commissions. Il mentionne que le décret d'agglomération devra être modifié en ce qui concerne la nomination et la rémunération des commissaires provenant des municipalités reconstituées. Il souligne que la commission évalue à 120 le nombre de contrats à étudier en fonction des critères proposés.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, ajoute que la commission propose des éléments semblables au fonctionnement du « Bid committee » en vigueur à Toronto.

Mme Émilie Thuillier précise que la proposition de la commission est issue de la volonté de valoriser les élus. Elle donne l'exemple des commissions des finances qui siègent presque tous les jours et ajoute qu'effectivement cela nécessitera plus de temps de la part des élus.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Dubois.

#### **5.8 M. Dimitri Roussopoulos, président, Chantier sur la démocratie**

M. Roussopoulos considère intéressante la proposition de commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Il est d'avis toutefois que le partenariat est absent des commissions et suggère d'y intégrer, par exemple, Culture Montréal, Héritage Montréal et le Conseil régional de l'environnement. Ces organismes apporteraient davantage d'expertise et permettraient d'améliorer la participation du public. Il annonce la tenue d'un important colloque de l'OCPM en juin prochain auquel il invite les élus à participer.

Le président, M. Claude Dauphin remercie M. Roussopoulos.

#### **5.9 M. Jacques Larin, Association des résidents du village de Saughnessy**

M. Larin constate l'absence de groupes de citoyens constitués et il suggère de faire un effort afin d'inviter ces groupes. Il aborde ensuite le suivi des recommandations en rappelant qu'il faut éviter que le comité exécutif ne se distancie des recommandations.

Le président, M. Claude Dauphin, répond que si les travaux des commissions sont importants, il faut qu'il y ait des réponses.

Mme Émilie Thuillier mentionne que l'ajout d'une période de questions en début de séance est très pertinente pour les groupes de citoyens. Elle déplore que les réponses du comité exécutif ne soient pas diffusées sur la page web de chaque commission mais avec du personnel supplémentaire, un suivi pourra être transmis aux citoyens par courriel.

M. Frantz Benjamin mentionne que les suggestions de M. Larin et de M. Roussopoulos permettraient d'obtenir davantage de participation.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Larin.

## 6. Ajournement de la séance

Le président, M. Claude Dauphin, remercie toutes les personnes présentes pour leur participation. À 21 h 33, sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par la vice-présidente, Mme Élane Ayotte, la séance est ajournée au 2 juin 2010, à 19 heures.

### Deuxième séance

2 juin 2010, 19 h

#### **COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Claude Dauphin, président  
M. Marvin Rotrand, vice-président  
Mme Élane Ayotte, vice-présidente  
M. Frantz Benjamin  
M. Michel Bissonnet  
Mme Anie Samson  
M. Claude Trudel  
Mme Émilie Thuillier

#### **COMMISSAIRE ABSENT :**

Mme Clementina Teti-Tomassi

**Élus municipaux présents :** Mme Louise Harel, chef de l'opposition officielle et M. Marc-André Gadoury, conseiller de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

**Collaborateurs présents :** Mme Marie Leahey, présidente, et Mme Daneille Casara, membre, Conseil des Montréalaises; M. Jonathan Lesage, président, et M. Martin Crépeau, coordonnateur, Conseil jeunesse de Montréal; M. Jean-Sébastien Dufresne, président, et Mme Marie-Laure Landais, chargée de projet, Forum jeunesse de l'île de Montréal.

**ASSISTANCE :** 9 personnes

---

## 7. Ouverture

Le président de la commission, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte à 19 h 08. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les commissaires. Il situe le contexte de la démarche et explique le déroulement de la séance consacrée à l'audition des mémoires et commentaires sur le rôle et les responsabilités des commissions permanentes.

## 8. Audition des mémoires et commentaires

Le président, M. Claude Dauphin, invite la première personne inscrite à présenter son mémoire.

### **8.1 M. Luc Forget, conseiller en accessibilité architecturale et urbaine, Ex-Aequo**

M. Forget représente les organismes AlterGo, Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain et Comité régional de la déficience intellectuelle. Il salue l'idée de neuf commissions à 2 volets car, à son avis, il sera plus facile de s'y retrouver. Il demande de définir le suivi et l'accompagnement des grands projets. Il est favorable au déroulement d'une consultation en 2 parties (séance de présentation et

questions d'éclaircissement suivie d'une période d'audition des mémoires au minimum 1 mois plus tard). Il souhaite un suivi des recommandations dans un délai maximal et la diffusion du suivi auprès des participants à la consultation.

M. Forget formule ensuite des recommandations qui s'inscrivent dans la foulée du Sommet de Montréal tenu en 2002 et en lien avec les quatre axes de l'accessibilité universelle. Ces recommandations visent à réduire les obstacles pour les personnes qui désirent participer à vie démocratique montréalaise. M. Forget suggère ainsi de publiciser les consultations via le publiphone, les médias oraux et d'utiliser le format Word plutôt que PDF ce qui permet la lecture au moyen d'un logiciel adapté. Il suggère également de fournir l'information nécessaire en médias substituts (braille, langue des signes, etc.), de s'assurer de l'accessibilité des lieux, de fournir un interprète gestuel et de former le personnel aux besoins des personnes handicapées à l'accueil (pour le parcours, accompagnement, etc.).

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, demande quels types de lieux seraient adaptés aux besoins de commissions itinérantes. M. Forget explique que plusieurs aspects doivent être pris en compte, notamment les normes particulières d'accès et la formation du personnel.

Mme Émilie Thuillier questionne le fonctionnement du publiphone. Le publiphone est un service d'information verbale offert par le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain.

M. Michel Bissonnet mentionne que le conseil municipal est dorénavant diffusé sur le Web et souhaite savoir si M. Forget a eu l'occasion de visionner les débats. M. Forget explique qu'il n'a pas eu l'occasion de le faire jusqu'à présent.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Forget.

#### **8.2 M. Jean-Sébastien Dufresne, président, Forum jeunesse de l'île de Montréal (FjîM)**

M. Dufresne présente l'organisme. Il explique que les jeunes peuvent être intéressés à la vie démocratique et il suggère des moyens de favoriser leur participation dont le recours à Internet, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des blogues, des réseaux sociaux, de capsules et de webdiffusion de séances de travail. À son avis, il faut valoriser la participation citoyenne en consultant à un moment où l'apport des citoyens peut faire une différence et il faut aussi tenir des commissions itinérantes pour se rapprocher des citoyens et ce, dans des lieux fréquentés par la population à rejoindre. Il suggère des mécanismes de consultation complémentaires comme l'appel d'idées et la possibilité de commenter au moyen d'Internet. M. Dufresne propose ensuite que la composition des commissions reflète la diversité montréalaise et il demande de ne pas reléguer les préoccupations des jeunes à la seule commission sur le développement social. M. Dufresne aborde ensuite la question du suivi après la consultation. Il suggère un délai de six semaines entre l'avis public et le dépôt des mémoires, que chaque commission dépose son bilan annuel, incluant un volet évaluant les retombées de la participation des citoyens aux consultations et enfin, à la suite de la consultation, que les citoyens reçoivent un rapport faisant état des recommandations retenues et de leur avancement. Il conclut en exprimant la volonté du Forum jeunesse de collaborer avec la Ville.

La vice-présidente, Mme Éloïse Ayotte, demande si les participants aux activités du Forum ont regardé les débats du conseil sur le Web. Mme Landais explique que l'interactivité permise par les médias sociaux démontre que la première séance a été écoutée. Elle précise cependant que l'enjeu demeure la fidélisation du public.

La vice-présidente, Mme Éloïse Ayotte, demande ce qui est entendu par le terme 'jeune'. M. Dufresne répond que la mission du FjîM vise les 12-35 ans.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, questionne la recommandation en tête de page 5 du mémoire du FjîM à savoir que les questions qui touchent les jeunes ne soient pas systématiquement reléguées à la commission sur la diversité sociale. M. Dufresne et Mme Landais étoffent leurs points de vue et font valoir que des enjeux touchant les jeunes peuvent être discutés au sein de d'autres commissions.

Mme Émilie Thuillier fait remarquer que la commission de la présidence du conseil répond au critère de représentativité en ce qui concerne la présence de jeunes de moins de 35 ans. Au sujet du suivi, elle précise que les élus ne sont actuellement pas systématiquement informés des suites des différents travaux ou recommandations. Elle est d'accord avec le

fait de transmettre les recommandations et le suivi aux participants à la consultation. Elle précise également que les jeunes peuvent participer et intervenir dans le cadre de travaux plus généraux de n'importe laquelle des commissions, ce qui convient aux représentants du FjM.

M. Benjamin revient sur la dernière édition de l'événement régional jeunesse auquel 200 jeunes ont participé, principalement des représentants d'organismes jeunesse et il demande des détails sur l'utilisation des médias sociaux. Mme Landais explique que l'utilisation des médias sociaux permet la création d'un lieu d'échange libre avec les jeunes et d'avoir de l'espace pour une discussion ouverte. Elle cite un document portant sur des études relatives à l'utilisation des médias sociaux et remet quelques copies à la commission.

M. Benjamin demande si du travail se fait auprès des écoles secondaires, des conseils étudiants. M. Dufresne explique le fonctionnement du programme « Électeur en herbe » et Mme Landais fait état du projet « Prendre ta place à l'école ».

La vice-présidente, Mme Éloïse Ayotte, relate son expérience en lien avec le programme « Électeur en herbe » alors qu'elle avait accueilli, dans le cadre de son émission diffusée à Radio-Canada, de jeunes participants à ce programme.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Dufresne.

### **8.3 Mme Marie Leahey, présidente, Conseil des Montréalaises**

Mme Leahey explique que le Conseil des Montréalaises est favorable à la démarche bien qu'il aurait été souhaitable que les femmes soient consultées avant l'élaboration de la démarche de révision du rôle des commissions et ce, dans le but d'enrichir les travaux. Elle rappelle l'avis du Conseil des Montréalaises déposé à la commission de la présidence du conseil en 2008. Elle formule ensuite une série de recommandations en vue de clarifier les mécanismes de concertation entre la commission sur la diversité sociale et le Conseil des Montréalaises et de baliser la commission d'examen des contrats en prévoyant l'alternance Homme/Femme pour le choix du soumissionnaire, en établissant un processus d'évaluation des travaux. En ce qui concerne la composition des commissions, le Conseil des Montréalaises recommande que la composition reflète la proportion des partis au conseil, la parité Homme/Femme, incluant les postes de présidence et vice-présidence, et précise que la représentation de la diversité est souhaitable.

En rapport avec le suivi des recommandations, Mme Leahey suggère d'établir un mécanisme clair et précis de suivi, de prévoir un délai de 90 à 120 jours pour la réponse écrite du comité exécutif, que cette réponse soit acheminée à tous les participants à la consultation et qu'un bilan annuel des travaux des commissions soit réalisé par la commission de la présidence. Mme Leahey formule enfin quelques recommandations en vue de favoriser la participation citoyenne dont l'insertion d'avis publics dans le journal Métro ou autres journaux à grand lectorat, rendre l'information plus accessible sur le web, publiciser la possibilité de s'inscrire à liste de diffusion du greffe et utiliser les réseaux communautaires pour diffuser l'information.

Mme Thuillier aborde la commission d'examen des contrats et souligne que les critères ne sont pas déterminés car les grilles d'analyse sont toujours à l'étude. Elle explique que la commission a travaillé à baliser les mandats et les contrats.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Leahey.

### **8.4 M. Jonathan Lesage, président, Conseil jeunesse de Montréal**

M. Lesage se dit favorable à la création de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Il est d'avis toutefois qu'il y a lieu de baliser le mandat de cette commission en collaboration avec les conseils consultatifs. M. Lesage aborde ensuite la participation citoyenne et demande de s'assurer que les consultations se déroulent en amont des décisions à prendre pour permettre aux citoyens d'avoir un véritable impact et dans le but de valoriser la participation citoyenne. Il suggère de consulter, au moyen d'un appel d'idées, les citoyens lors de l'élaboration du programme annuel. Il questionne la diffusion de l'information dans les quotidiens et suggère de privilégier la diffusion dans les journaux lus par les jeunes comme Voir, Métro et 24 heures. Il propose de transmettre l'information aux réseaux de jeunes déjà engagés et de prévoir un délai de 4 à 5 semaines pour la préparation des mémoires. Il recommande l'utilisation des médias sociaux et la tenue de consultations itinérantes dans les lieux fréquentés par les jeunes.



M. Lesage soulève ensuite la question du suivi des recommandations dont le processus est à définir et à améliorer. Il serait souhaitable qu'un règlement encadre le suivi des recommandations et qu'un délai de 90 jours soit appliqué pour la réponse. Il propose de distinguer le niveau de traitement des recommandations requis, soit court, moyen ou long terme. Il souligne l'importance de déposer un bilan des travaux des commissions et un échéancier. Enfin, il y aurait lieu de revoir le mode de fonctionnement des commissions afin de permettre une meilleure participation des citoyens.

Mme Émilie Thuillier mentionne que le but est d'améliorer les commissions et de démocratiser la façon de faire avec les conseils. Elle fait état de la résolution du comité exécutif qui définit l'obligation de ce dernier quant au suivi des recommandations, obligation qui n'est pas respectée.

M. Benjamin remercie le Conseil jeunesse de Montréal et souhaite rappeler que ce dernier est un conseil aviseur qui bénéficie d'un droit d'initiative. Il ajoute que la commission sur le développement social et la diversité montréalaise et les conseils collaboreront ensemble.

Mme Samson demande des précisions quant aux moyens d'intéresser les jeunes. Elle fait remarquer que les consultations publiques itinérantes suscitent généralement davantage de participation. M. Lesage explique qu'il faut aussi s'assurer de ne pas donner l'impression que les décisions sont déjà prises et que leur participation ne change rien, il faut promouvoir les consultations dans les réseaux de jeunes qui ont un intérêt particulier, par exemple pour les sports ou le transport, ajoutant qu'il ne faut plus miser sur les avis pour attirer les jeunes.

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle l'expérience de la consultation publique itinérante menée conjointement par la commission de la sécurité publique et le Conseil jeunesse de Montréal sur le sentiment de sécurité des jeunes montréalais où la participation avait été importante.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lesage.

### **8.5 Mme Louise Harel, chef de l'opposition officielle**

Mme Harel félicite les membres de la commission pour l'ampleur des travaux accomplis. Elle explique que le fondement est la participation citoyenne et, à son avis, on ne doit pas travailler à faire un parlement, mais plutôt une assemblée délibérante. Les commissions doivent relever du conseil municipal puisque ce sont des organes de consultation du conseil. Mme Harel propose ainsi une réforme du rôle de la présidence du conseil et de sa commission, seule la présidence étant gardienne des intérêts de l'institution. Elle suggère l'élection du président au début de chaque mandat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Les décisions du président doivent être finales et sans appel. De plus, elle suggère que la Direction du greffe, le Bureau des commissions, le Vérificateur général, le conseiller à l'éthique et le Bureau de l'accueil et du protocole relèvent du Bureau de la présidence. Elle propose la création d'un registre des décisions du président et la prolongation de la période de question des membres du conseil.

En ce qui concerne le soutien aux commissions, elle appuie la proposition d'affecter un secrétaire-rechercheur par commission et de créer un comité directeur par commission. Elle suggère la webdiffusion des séances. Elle est favorable au nombre de commissions proposées, à leurs noms et mandats. Elle suggère que les commissions soient formées de 12 membres et qu'un droit de vote prépondérant soit accordé à la majorité. Elle appuie la nomination de deux vice-présidents et est d'accord à ce que la commission de la sécurité publique soit présidée par la majorité. Elle suggère que la commission de la présidence du conseil soit présidée par le président du conseil et que trois vice-présidents soient nommés. Elle propose que la commission d'examen des contrats et la commission des finances soient présidées par l'opposition officielle et suggère une discussion en ce qui concerne les autres commissions. Les commissions tiendraient au moins quatre séances publiques par année et, en ce qui concerne la commission d'examen des contrats, Mme Harel propose le renversement du fardeau de la preuve, c'est-à-dire que tous les contrats de 500 000 \$ seraient étudiés à moins qu'ils ne présentent aucun des critères déterminés.

M. Claude Trudel indique qu'il appuie la proposition de renforcer le rôle de la présidence du conseil.

M. Benjamin est d'avis que le conseil municipal doit être une assemblée délibérante et considère que Mme Harel propose d'en faire un parlement. À ce sujet, Mme Harel répond que le conseil parle par la voix de son président.

M. Bissonnet considère que le rôle du président doit être un rôle de première classe, il est d'avis que le conseil municipal est une institution et que le président occupe un rôle institutionnel.

Divers échanges concernant les expériences des élus ont lieu. M. Claude Trudel fait état de sa carrière d'élu depuis 25 ans. Mme Samson rappelle qu'en 1986, elle fut membre fondatrice du Jeune conseil et que la salle du conseil était disposée d'une façon plus parlementaire, les partis représentés se faisant face. Elle explique que la disposition actuelle, de type assemblée délibérante, est effectivement plus propice aux travaux du conseil et évite les confrontations.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, souhaite revenir sur la notion de partis et réaffirmer le rôle de la majorité. Mme Harel répond que la majorité n'a pas le contrôle du conseil municipal. Elle ajoute que, depuis le parti civique, on vit dans ce régime, ce qui ne justifie pas que les leaders ou le comité exécutif prenne le contrôle de l'institution.

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que la question se pose à savoir si l'on souhaite une présidence neutre et indépendante dans notre institution. Il ajoute que des discussions claires et franches se poursuivent au sein des différents caucus.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Harel.

#### **8.6 M. André Cardinal, Projet Montréal**

M. Cardinal rappelle que le conseiller Abe Limonchik était un adepte des conférences de presse pour faire la promotion des activités et des recommandations des commissions. Il est d'avis que les commissions ne prennent pas suffisamment leurs distances par rapport au comité exécutif. Il rappelle qu'en 1991 ou 1992, le rôle d'évaluation foncière a chuté de façon drastique et que 1 000 postes ont été coupés. En 1998, on accordait des contrats au privé pour surveiller des travaux et déplore la perte d'expertise. Il souhaite que les commissions suivent la décision de consacrer 10 M\$ pour rapatrier l'expertise. Il se dit très heureux de voir les résultats de la réflexion. Il revient sur le huis clos des commissions et, à cet effet, il suggère de se baser sur l'expérience ontarienne. Il est en accord avec les commissions à deux volets mais souhaiterait que cette proposition s'étende au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur le modèle de la Communauté urbaine de Montréal. Il aimerait voir une commission sur les services aux citoyens (bruit, déneigement) qu'il considère importante et, également, une commission sur le transport collectif et actif. Il suggère de faire le suivi du taux de satisfaction de la Ville par rapport aux travaux effectués par les entrepreneurs suite aux contrats octroyés. Il suggère que les élus fassent preuve de plus d'humilité et il considère que le système en vigueur à Ottawa est le meilleur. Il mentionne les différents comités consultatifs d'Ottawa (personnes âgées, pauvreté, handicapés, etc.). La mise sur pied de ces commissions permettrait d'avoir des antennes dans la communauté et d'avoir éventuellement plus de participation aux travaux des commissions.

M. Cardinal propose d'élargir le comité exécutif en intégrant deux maires des municipalités reconstituées et de regrouper l'ensemble des conseillers de Montréal et des maires de banlieue sous un même toit. Il appuie la proposition de commission d'examen des contrats et suggère des critères de sélection qui s'appliquent aux entrepreneurs. Il propose de revenir à la formule de la Communauté urbaine de Montréal alors que les présidents de commission étaient aussi membres du comité exécutif. Enfin, il suggère que le conseil municipal adopte les recommandations des commissions sans intervention du comité exécutif.

M. Benjamin défend la pertinence des travaux des conseils consultatifs, des organismes dynamiques comptant plusieurs réalisations. Sur le sujet de la webdiffusion, il explique que le conseil municipal est souvent perçu comme un spectacle et il considère que les travaux des commissions ont beaucoup plus de sens et qu'ils sont plus à même de favoriser une réelle participation du public. M. Cardinal précise qu'il considère les travaux des conseils pertinents.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, explique qu'il a toujours eu beaucoup de respect pour le modèle américain. Il souligne la présence de plusieurs personnes le 24 mars, un peu moins le 5 mai et beaucoup moins le 2 juin. Il croit que les Montréalais sont satisfaits

du modèle proposé. À son avis, la seule bonne chose à Ottawa est que des citoyens siègent sur les comités. M. Cardinal souhaite préciser qu'il est contre la participation des citoyens au sein des commissions, il dit souhaiter leur participation au sein de comités aviseurs consultatifs. M. Cardinal mentionne sa plus récente lecture : Jane Jacobs *The death and life of American cities*, sur le développement des villes.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Cardinal.

#### **8.7 M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville**

M. Gadoury demande qu'il y ait un représentant de chacun des partis au sein de chacune des commissions et que le comité directeur de chacune des commissions soit formé d'un membre de chaque parti puisqu'on souhaite une pluralité d'expression au sein des commissions.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Gadoury.

#### **9. Ajournement**

À 22 h 05, sur une proposition de M. Claude Trudel, appuyée par M. Frantz Benjamin, le président, M. Claude Dauphin, ajourne la séance au 2 juin à 15 h.

#### Troisième séance

8 juin 2010, 15 h

#### **COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Claude Dauphin, président  
M. Marvin Rotrand, vice-président  
Mme Élane Ayotte, vice-présidente  
M. Frantz Benjamin  
M. Michel Bissonnet  
Mme Anie Samson  
M. Claude Trudel  
Mme Clementina Teti-Tomassi  
Mme Émilie Thuillier

**Collaborateur présent :** M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore

Assistance : aucun citoyen

---

#### **10. Ouverture**

Le président de la commission, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte à 15 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les commissaires. Il situe le contexte de la démarche et explique le déroulement de l'assemblée.

#### **11. Adoption des recommandations**

Le président de la commission, félicite les membres de la commission et les fonctionnaires. Il fait lecture des recommandations de la commission.

À l'issue de ses travaux, la commission de la présidence du conseil remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances publiques et des séances de travail de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil municipal :

**R-1**

*Considérant la volonté de valoriser le rôle des élus et d'accroître les liens entre ces derniers et le comité exécutif;*

La commission recommande au conseil municipal :

DE CRÉER huit commissions permanentes à deux volets : un municipal, lorsque le dossier relève de la compétence de la Ville, et un d'agglomération avec l'ajout de deux membres issus des municipalités reconstituées, lorsque le dossier est de compétence d'agglomération ;

DE FAIRE les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les amendements législatifs permettant une telle création ;

DE MAINTENIR ET CONFIRMER la commission de la présidence du conseil au seul volet municipal ;

D'ÉLARGIR le rôle et les mandats des commissions permanentes qui pourront ainsi:

- être mandatées par le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération en vue d'approfondir un dossier avant que celui-ci ne soit soumis à une de ces instances;
- assurer le suivi et l'accompagnement des grands projets et des dossiers des services et directions;
- conseiller le responsable d'un dossier au comité exécutif en lui offrant un éclairage sur les orientations des dossiers des services et en l'informant régulièrement du suivi;
- analyser la pertinence de projets, travaux et contrats de même qu'accompagner les services durant le processus préalable à l'appel d'offres et ce, en vue de proposer des orientations à l'instance concernée sur les projets nécessitant l'octroi d'importants contrats;
- étudier certains projets de règlement.

De plus, les neuf commissions permanentes:

- élaboreront un programme d'activités et un plan de travail annuel;
- tiendront au moins quatre séances publiques par année, à l'exception de la commission de la sécurité publique dont les obligations sont prévues à l'article 74 de la Charte de la Ville de Montréal;
- bénéficieront d'autonomie afin de réaliser des mandats d'initiative;
- détermineront le caractère public ou privé de leurs séances;
- prévoient, en début de séance publique, une période de questions, d'une durée de 30 minutes, en rapport avec l'ensemble des compétences de la commission.

Il est à noter que les règlements sur les commissions permanentes devront être modifiés en conséquence.

Sur une proposition de M. Claude Trudel, appuyée par Mme Anie Samson, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

## **R-2**

La commission recommande au conseil municipal :

DE REDÉFINIR les commissions permanentes actuelles, en lien avec la nouvelle structure municipale, dans le but de faciliter l'accompagnement et le suivi des projets et des dossiers :

- la commission sur la culture, le patrimoine et les sports;
- la commission sur le développement social et la diversité montréalaise;
- la commission sur le transport et les travaux publics;
- la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;
- la commission sur le développement économique et urbain et l'habitation;
- la commission sur les finances et l'administration;
- la commission de la présidence du conseil, ne comportant qu'un volet municipal;
- la commission d'examen des contrats;

la commission recommande au conseil d'agglomération :

DE MAINTENIR la commission de la sécurité publique dont la création est prévue à l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Élane Ayotte, appuyée par Mme Clémentina Téli-Tomassi, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

### **R-3**

*Considérant la création de la commission d'examen des contrats;*

La commission recommande au conseil municipal :

DE CONFIER à la commission d'examen des contrats les mandats suivants :

- sur mandat exprès du comité exécutif, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, étudier la pertinence d'octroyer certains contrats, avant même le début du processus d'appel d'offres, et ce, dans le but de fournir à cette instance des orientations sur le sujet ;
- examiner des contrats à la fin du processus d'appel d'offres ;
- valider la conformité du processus d'appel d'offres en s'assurant que toutes les étapes requises ont été respectées ;
- recommander ou non à l'instance appropriée l'octroi du contrat ;
- de manière générale, proposer des recommandations en vue d'améliorer la conduite du processus d'appel d'offres notamment en rapport avec des critères tels la qualité des travaux précédemment effectués et le respect du cadre budgétaire.

Mme Anie Samson mentionne qu'un conseil d'arrondissement pourra faire appel à l'expertise de la commission. Le vice-président, M. Marvin Rotrand, rappelle qu'il a été convenu de préciser cet aspect au rapport.

Sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par M. Claude Trudel, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

### **R-4**

La commission recommande au conseil municipal :

DE SOUMETTRE à la commission d'examen des contrats, les contrats répondant aux critères suivants et ce, sans limiter la portée des mandats énumérés à la recommandation R-3:

- les contrats de plus de 10 M \$
- les contrats de plus de 500 000 \$, en présence d'un des cas suivants:
  - la complexité ou des risques élevés de réalisation ;
  - une seule soumission conforme ;
  - un écart marqué entre le plus bas et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (10 %) ;
  - un écart inférieur ou supérieur de 10 % entre l'évaluation initiale des coûts par la direction et la soumission retenue ;
  - par rapport au contrat initial déjà accordé, l'augmentation des coûts prévus de plus de 10 %.

La vice-présidente, Mme Élane Ayotte, rappelle que l'opposition officielle aurait souhaité que les contrats de 4 M \$ et plus soient soumis à la commission. Le vice-président, M. Marvin Rotrand, répond que les critères seront réévalués après une année et il fait remarquer que la commission aura environ 120 contrats à étudier selon les critères retenus.

Sur une proposition de M. Frantz Benjamin, appuyée par M. Michel Bissonnet, la

recommandation est adoptée à la majorité. La vice-présidente, Mme Éline Ayotte, et Mme Anie Samson inscrivent leur dissidence.

#### R-5

La commission recommande au conseil municipal :

LA MISE EN PLACE des modalités de fonctionnement suivantes s'appliquant à la commission d'examen des contrats :

- inviter, dans le cas des contrats les plus importants, la commission permanente responsable à se joindre à ses travaux puisque cette dernière aura assuré le suivi et l'accompagnement du projet depuis le début;
- siéger publiquement le jour ;
- prévoir, au début de chaque séance, une période de questions des citoyens de 30 minutes;
- siéger à huis clos dans le cas où la commission étudie la pertinence d'autoriser un appel d'offres et dans ce cas, que les commissaires s'engagent, par écrit et à chacune des séances, à respecter la confidentialité des débats;
- élaborer un programme de formation à l'intention des membres de cette commission. La Direction du greffe, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des finances et la Direction de l'approvisionnement devront être mandatés à cet effet par le conseil municipal;
- compte tenu des apprentissages requis, favoriser la stabilité de la composition de la commission;
- assurer la disponibilité des ressources humaines nécessaires en soutien à l'analyse des contrats;
- confirmer l'absence de conflit d'intérêts en requérant des commissaires qu'ils complètent une déclaration à cet effet au début de chaque séance;
- publiciser les séances publiques de la commission par les moyens suivants :
  - un avis public publié une fois par année dans au moins deux quotidiens dont un de langue française et un de langue anglaise;
  - une mise à jour hebdomadaire sur la page web de la commission et dans les bureaux Accès Montréal;
  - création d'une infolettre transmise périodiquement par courrier électronique aux abonnés de la liste d'envoi de cette commission ;
- évaluer le fonctionnement de la commission d'examen des contrats, de même que les résultats obtenus après une année afin de procéder aux ajustements si requis;
- dresser un bilan annuel des activités, bilan qui sera joint au bilan colligé par la commission de la présidence du conseil et déposé au conseil municipal ainsi qu'au conseil d'agglomération.

Mme Émilie Thuillier demande des précisions et « dans les médias sociaux » sont ajoutés à l'item avis public.

Sur une proposition de M. Claude Trudel, appuyée par Mme Anie Samson, la recommandation telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

#### R-6

La commission recommande au conseil municipal :

QUE la composition des commissions permanentes soit la suivante :

- 6 représentants de la majorité;
- 2 représentants de l'opposition officielle;
- 1 représentant de la seconde opposition
- 2 représentants des municipalités reconstituées s'ajoutant pour le volet agglomération.

Mme Émilie Thuillier demande des précisions concernant la composition de la commission de la sécurité publique et il est convenu d'ajouter, au premier paragraphe « à l'exception de la commission de la sécurité publique dont la composition est prévue à l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal: »

La vice-présidente, Mme Élane Ayotte, est d'avis que le partage des sièges est insuffisant.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, croit que la proposition respecte la tradition.

Sur une proposition de M. Frantz Benjamin, appuyée par M. Claude Trudel, la recommandation telle que modifiée est adoptée à la majorité.

La vice-présidente, Mme Élane Ayotte, et Mme Anie Samson inscrivent leur dissidence.

#### **R-7**

La commission recommande au conseil municipal :

QUE les présidences et vice-présidences des commissions, à l'exception de la commission d'examen des contrats, soient les suivantes :

- la présidence est accordée à un représentant de la majorité;
- la vice-présidence est accordée à un représentant de l'opposition officielle ;
- une seconde vice-présidence s'ajoute et est accordée à un représentant des municipalités reconstituées pour le volet agglomération;

QUE la commission d'examen des contrats soit présidée par un représentant d'un des partis formant le conseil municipal en alternance pour une période de douze mois et comme suit :

Première période de douze mois :

- la présidence est accordée à un représentant de l'opposition officielle et la vice-présidence, à un représentant de la majorité;

Deuxième période de douze mois :

- la présidence est accordée à un représentant de la seconde opposition et la vice-présidence, à un représentant de la majorité;

Troisième période de douze mois :

- la présidence est accordée à un représentant de la majorité et la vice-présidence, à un représentant de l'opposition officielle.

Sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par Mme Clémentina Téli-Tomassi, la recommandation est adoptée à la majorité.

La vice-présidente, Mme Élane Ayotte, et Mme Anie Samson inscrivent leur dissidence et annoncent qu'elles déposeront un rapport minoritaire.

#### **R-8**

*Considérant l'importance à accorder au suivi des recommandations;*

La commission recommande au conseil municipal :

LA MISE EN PLACE des modalités de fonctionnement suivantes :

- que les commissions déposent leurs recommandations à l'instance qui les a mandatées;
- que les recommandations et le rapport de consultation soient transmis par courrier électronique, après leur dépôt, aux participants à l'étude ou à la consultation publique;
- qu'un délai maximal de 90 jours soit respecté pour la réponse écrite provenant du comité exécutif. Dans le cas où ce délai ne peut être respecté, le comité exécutif devra demander à la commission responsable une prolongation du délai;
- que la réponse du comité exécutif, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération soit transmise aux participants à l'étude ou consultation publique et qu'elle soit diffusée sur la page web de la commission;
- que la commission de la présidence du conseil dresse annuellement un bilan des travaux des commissions, comprenant un tableau de suivi et de l'état de réalisation des recommandations, le dépose au conseil municipal et au conseil d'agglomération et le diffuse sur la page web des commissions.

Mme Émilie Thuillier propose de retirer les mots « du conseil municipal ou du conseil d'agglomération » à la suite de « que la réponse du comité exécutif » et, dans la dernière partie, de replacer et par et/ou « le dépose au conseil municipal et/ou au conseil d'agglomération »

Sur une proposition de Mme Anie Samson, appuyée par M. Frantz Benjamin, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

#### **R-9**

*Considérant qu'il y a lieu d'évaluer l'ampleur des travaux et l'engagement requis des commissaires avant de proposer toute modification à la rémunération;*

La commission recommande au conseil municipal :

DE RÉMUNÉRER les commissaires comme suit, attendu que ceux-ci ne recevront pas une double rémunération pour leur participation au sein d'une même commission:

- les commissaires membres du volet municipal d'une commission reçoivent la rémunération fixe actuellement prévue selon la réglementation;
- les représentants des municipalités reconstituées, lorsqu'ils se joignent au volet agglomération de la commission, sont rémunérés selon la réglementation adoptée conformément au décret d'agglomération;

DE RÉÉVALUER la rémunération des membres de la commission d'examen des contrats après la première année d'exercice.

Sur une proposition de M. Michel Bissonnet, appuyée par la vice-présidente, Mme Élane Ayotte, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

#### **R-10**

*Considérant qu'il y a lieu d'accroître le soutien aux commissions permanentes;*

La commission recommande au conseil municipal :

D'AFFECTER un secrétaire-rechercheur par commission;

D'OCTROYER, au Bureau de la présidence du conseil, en consultation avec la commission de la présidence du conseil, un budget de recherche de 100 000 \$ afin de permettre la réalisation de mandats d'initiative par les commissions permanentes.

Sur une proposition de Mme Anie Samson, appuyée par M. Frantz Benjamin, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

#### **R-11**

*Considérant la mise en œuvre du Plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle;*

*Considérant que la Direction du greffe offre déjà aux personnes ayant des limitations auditives la possibilité d'obtenir le soutien d'un interprète gestuel lors des séances publiques des commissions et des conseils;*

La commission recommande au conseil municipal :

D'OCTROYER à la Direction du greffe les ressources requises afin de :

- faire parvenir, parallèlement à tout envoi d'information en format PDF, la même information en format Word, fonte Verdana ou Arial, notamment au Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain et au Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, afin de permettre aux



personnes ayant des limitations visuelles de prendre connaissance de la documentation (avis public, invitation, communiqué de presse et document de consultation) au moyen de logiciels de lecture adaptée;

- mettre en place une ligne téléphonique dédiée à la diffusion d'informations orales relatives aux commissions permanentes;
- sensibiliser le personnel d'accueil aux besoins des personnes handicapées;
- s'assurer de l'accessibilité des immeubles et locaux utilisés pour la tenue des séances publiques.

Sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par la vice-présidente, Mme Elaine Ayotte, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

## **R-12**

*Considérant l'importance de favoriser la participation citoyenne et, de manière particulière, la participation des jeunes Montréalais et Montréalaises;*

*Considérant les suggestions formulées par les conseils consultatifs et le Forum jeunesse de l'île de Montréal ;*

la commission :

RÉITÈRE l'esprit de sa recommandation déposée au conseil municipal en août 2009 à l'effet d'encourager la tenue de séances itinérantes des commissions de manière à favoriser la participation citoyenne;

et recommande au conseil municipal :

DE CONFIER le mandat à la Direction du greffe d'évaluer la possibilité de donner suite, dans la mesure des moyens mis à sa disposition, aux propositions suivantes :

- développer des outils aisément accessibles sur Internet (médias sociaux, vidéos);
- développer des mécanismes de consultation complémentaires (appel d'idées, commentaires par Internet).

Sur une proposition de M. Michel Bissonnet, appuyée par Mme Émilie Thuillier, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

M. Claude Trudel remercie le président, M. Claude Dauphin, pour la conduite des travaux de la commission et il salue l'excellence de son travail. Il félicite également ses collègues commissaires.

## **12. Période de questions des citoyens**

Sans objet.

## **13. Levée de la séance**

À 15 h 30, sur une proposition de Mme Clémentina Tėti-Tomassi, appuyée par le vice-président, M. Marvin Rotrand, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance levée.

**ADOPTÉ LE : 2 NOVEMBRE 2011**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Claude Dauphin  
Président

\_\_\_\_\_  
Nicole Paquette  
Secrétaire-rechercheur